

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Délibérations : 2025-53
Objet Administration générale / Convention de cession à titre gracieux de mobilier urbain Banc d'essai - Edition 5

Nomenclature Contrôle de légalité 3.2

Absents excusés : NUNEZ Dominique a donné pouvoir à BECH Françoise, MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale a donné pouvoir à DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra a donné pouvoir à COFFRE Annick, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à GRATESSOLE Célyne.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Madame le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la décision de Saint-Étienne Métropole n° 2025.00453 du 5 juin 2025, décidant de céder à titre gracieux un banc issu du projet « Banc d'essai – Édition 5 » à la commune de L'Horme,

Vu le projet de convention de cession à titre gracieux entre Saint-Étienne Métropole et la commune de L'Horme, annexé à la présente délibération,

Considérant que cette opération s'inscrit dans le cadre de la Biennale Internationale Design Saint-Étienne 2025 et vise à valoriser la création et l'innovation autour du mobilier urbain,

Considérant que la commune de L'Horme a été retenue à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par Saint-Étienne Métropole,

Considérant que le mobilier concerné est le banc intitulé « Gier », conçu par l'agence de design Cluzel-Pluchon en partenariat avec l'entreprise Guyon,

Considérant que la convention fixe les conditions de cession et de transfert de propriété, ainsi que les obligations de la commune en matière d'installation, d'entretien, de maintenance et d'assurance du mobilier,

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Accepter** la cession à titre gracieux par Saint-Étienne Métropole du mobilier urbain intitulé « Gier », conçu dans le cadre du projet « Banc d'essai – Édition 5 » de la Biennale Internationale Design Saint-Étienne 2025.
- **Approuver** la convention de cession jointe en annexe à la présente délibération.
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

L'HORME, le 17/09/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE